

5. SUSPENSION

5.2. Suspension pneumatique ROR type FLEXAIR 9000 ou 9000M ou WEWELER type ULTRALITE ou EURO avec amortisseurs

En option : Versions **2* et **4* et **6* : Essieu 1 relevable par système pneumatique. (voir configuration des essieux au point 0.4. ci-avant). Le système se compose :

- soit d'un soufflet de relevage monté en position latérale (à gauche du véhicule) devant la traverse de suspension et assurant le relevage de l'essieu 1 en le soulevant par l'intermédiaire d'un bras articulé venant se placer sous le ressort de suspension gauche de l'essieu;
- soit de 2 soufflets de relevage d'essieux positionnés sous les ressorts de suspension de chaque côté de l'essieu et assurant le relevage de l'essieu 1 en le soulevant;
- soit d'un soufflet de relevage situé devant la traverse de suspension de l'essieu 1 et assurant le relevage de l'essieu 1 en le soulevant par l'intermédiaire d'un bras articulé relié à l'essieu 1.

Le système est composé de 2 soufflets de relevage d'essieux positionnés sous le ressort ou le bras de suspension de chaque côté de l'essieu 1. Ils assurent le relevage de l'essieu 1 en soulevant cet essieu. Simultanément au gonflage du soufflet de relevage, les soufflets de suspension de l'essieu 1 sont automatiquement dégonflés. La commande de relevage n'est fonctionnelle que quand le véhicule est à vide. Elle est, soit automatique, soit commandée manuellement du poste de conduite électriquement, soit commandée manuellement sur le véhicule par une valve pneumatique. La descente de l'essieu relevé s'effectue automatiquement lorsque la charge maximale autorisée au sol sous les 2 autres essieux atteint 18000 kg (voir point 2.4.5.).

Type de suspension :	FLEXAIR 9000 (528+372)	FLEXAIR 9000M (577+273)	ULTRALITE ou EURO (530+365)	ULTRALITE ou EURO (530+375)
Type de soufflets :	ø 300 mm	ø 300 mm	ø 300 mm	ø 300 mm
Pression pour 18000 kg sous les essieux 2 et 3 :	5,7 b	4,9 b	5,6 b	5,7 b

Les valeurs de pression indiquées dans le tableau ci-dessus sont celles à auxquelles la(les) valve(s) de relevage d'essieu pneumatique est(sont) plombée(s).

6. DIRECTION

- 6.1. Description du système : Versions 1 et 2 : Sans objet
Versions 3 et 4 : Essieu 3 autovireur
Versions 5 et 6 : Direction des 3 essieux par système mécanique (bielle) ou hydraulique à double circuit, la rotation du pivot et de la plaque d'attelage commandé par la sellette entraînant, soit le braquage des fusées de roues des essieux, soit la rotation des essieux par rapport au châssis, ceux-ci étant alors chacun monté sur un cadre séparé relié au châssis par un rond à billes. Systèmes conformes à la directive 70/311 CEE.

7. FREINAGE

Essieux ROR type LM/S 9010 HMX, freins ROR type H, garnitures ROR 4600AF (PV RDW 19140645 Ext II)

- 7.1. Frein de service : Pneumatique 2 conduites agissant sur toutes les roues avec leviers autorégulateurs.
7.2. Répartiteur de freinage : Modulation de l'effort de freinage selon de la charge sur les roues par un correcteur automatique à pilotage pneumatique
7.2.1. Système antibloqueur de roues : Système WABCO "VarioC" ou "VCS" ou GRAU "Modal" ou "Modular" de configuration 2S/2M ou 4S/2M ou 4S/3M ou 6S/3M

	Configurations d'essieux (voir versions point 0.4.)	Position des capteurs			Régulation			Système ABS			
		Essieu 1	Essieu 2	Essieu 3	Essieu 1	Essieu 2	Essieu 3	VarioC	VCS	Modal	Modular
Configuration 2S/2M :	1 - 3 - 5 :	X	-	-	Côté par côté			X	X		
	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 :	-	X	-	Côté par côté			X	X	X	X
	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 :	-	-	X	Côté par côté			X	X		
Configuration 4S/2M :	1 - 3 - 5 :	X	-	X	Côté par côté			X	X		
	1 - 3 - 5 :	X	X	-	Côté par côté			X	X	X	
	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 :	-	X	X	Côté par côté			X	X	X	X
Configuration 4S/3M :	2 - 6 :	X	X	-	Basse	Côté par côté		X	X		
	2 - 6 :	X	-	X	Basse	Côté par côté		X	X	X	
	1 - 3 - 5 :	X	-	X	Côté par côté	Basse		X	X	X	
Configuration 6S/3M :	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 :	-	X	X	Côté par côté	Basse		X	X	X	
	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 :	X	X	X	Côté par côté	Basse		X		X	

Branchement : L'alimentation électrique est obligatoirement réalisée par l'intermédiaire d'une prise ISO 7638.

- 7.3. Frein de secours : Assuré par l'indépendance des circuits de commande sur le véhicule tracteur
7.4. Frein de stationnement : Par vases à ressort actionnant les leviers de freins des 3 essieux

7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :

- 7.5.1. Frein de service : Par air sous pression
7.5.2. Frein de secours : Par air sous pression
7.5.3. Frein de stationnement : Par ressorts (vases à ressort)

- 7.6. Assistance des freins : Non
7.7. Réservoir d'énergie : 2 ou 8 réservoirs d'air comprimé selon version

Freinage	Servitudes	Capacité totale
1 x 100 l ou 1 x 80 l ou 1 x 60 l	1 x 100 l ou 1 x 80 l ou 1 x 60 l	mini 120 litres
ou 2 x 40 l ou 2 x 30 l	ou 1 x 40 l + 1 x 20 l ou 2 x 60 l ou 2 x 40 l	à
ou 3 x 30 l ou 3 x 20 l	ou 2 x 30 l ou 3 x 20 l	maxi 220 litres

7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances : Celui du véhicule tracteur

- 7.8. Type de freins : A disques à simple étrier flottant actionnés par vases

7.10. Circuit de freinage pour la remorque :

7.10.2. Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : Automatique par réserve d'air sur le véhicule (mise en rupture par la valve relais d'urgence)

8. CARROSSERIE

Pour les véhicules livrés en châssis nu sans certains dispositifs réglementaires, ceux-ci doivent être installés par le carrossier.

- 8.1. Carrosserie : Châssis nu à carrosser ou véhicule carrossé (carrosserie selon nomenclature ci-dessous)

CARROSSERIE : ABREVIATION :

Citerne autoportante ou basculante pour produits pulvérulents : CIT-PULV

Citerne autoportante ou basculante pour produits chimiques : CIT-CHIM

Porte conteneur ou caisse amovible, normal ou basculant : PTE-CONT

- 8.9. Dispositifs de protection latérale : Oui (peut être assuré par la forme du véhicule (par ex. : porte-palettes)⁵⁾

- 8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement : Véhicules avec carrosseries basculantes vers l'arrière : Non, dispensés

Véhicules avec carrosseries non basculantes : Oui. Dispositif homologué CEE⁵⁾

Dispositifs homologués pour montage d'origine :
(Pour véhicules livrés en châssis-nu avec le dispositif
(voir certificat de conformité)
et véhicules livrés carrossés (option))

Marque des dispositifs	Type des dispositifs	n° d'homologation CEE ou n° du PV UTAC	Distance maxi entre la face AR du dispositif et la face AR HT du véhicule
SPITZER	PC96	e4*70/221*81/333*0122*00	350 mm
SPITZER	PC97	e4*70/221*81/333*0174*00	350 mm
SPITZER	RUF5	e1*70/221*97/19*0624*01	350 mm

- 8.11. Dispositifs anti-projections : Oui. Dispositifs conformes CEE 91/226⁵⁾

9. ECLAIRAGE et SIGNALISATION

Pour les véhicules livrés en châssis nu sans certains dispositifs réglementaires, ceux-ci doivent être installés par le carrossier.

- 9.3. Feux de position :
9.3.1. Avant : 2 blancs indépendants ou combinés avec les dispositifs réfléchissants avant⁵⁾
9.3.2. Latéraux : 2 à 4 oranges de chaque côté, indépendants ou combinés avec les feux de positions latéraux⁵⁾
9.4. Feux rouges arrières : 2 ou 4 rouges groupés avec les feux de freinage
9.5. Feux de changement de direction : 2 ou 4 oranges groupés avec les feux de freinage
9.6. Feux de freinage : 2 ou 4 rouges groupés avec les feux rouges arrière
9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 ou 2 blanc(s) indépendant(s) ou groupé(s) avec les feux de freinage